

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 45  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/11/2019  
Réuni le : 25/11/2019  
Sous la présidence de : Serge Martinat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

INCB TURBOSELF 20 : Autorise le Chef d'établissement à signer le contrat d'assistance technique et informatique du logiciel TurboSelf et autres modules annexes avec la société I.N.C.B pour une période d'engagement de 12 mois renouvelables deux fois.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don à association loi 1901

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 46  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/11/2019  
Réuni le : 25/11/2019  
Sous la présidence de : Serge Martinat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération du Conseil d'administration en date du 25/11/2019

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise :**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON ASS. SPORT 20 : le Chef d'établissement à verser sur fonds établissements un don de 1 000,00 € à l'Association sportive du lycée François Rabelais au titre de l'exercice budgétaire 2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Don à association loi 1901

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 47  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/11/2019  
Réuni le : 25/11/2019  
Sous la présidence de : Serge Martinat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération du Conseil d'administration en date du 25/11/2019

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise :**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

DON ASS. SOURIRES D'AFRIQUE 20 : le Chef d'établissement à verser sur fonds établissements un don de 1 549,24 € à l'Association Sourires d'Afrique, association loi 1901 à but non lucratif pour contribution au projet pédagogique "bol de riz".

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admissions en non-valeur de créances

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 48  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/11/2019  
Réuni le : 25/11/2019  
Sous la présidence de : Serge Martinat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération du Conseil d'administration en date du 25/11/2019

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise :**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ADM. NON VALEUR : la prise en charge en admission en non-valeur de 3 créances de restauration d'un montant global de 394,32 € pour un débiteur.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 49  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2019

Réuni le : 25/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ANGERS (F) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FRANCE ANGERS 20 : - Adopte le budget prévisionnel du voyage en France à Angers le 23/01/20 pour une participation famille de 126,00 € ;  
- Autorise le Chef d'établissement à signer tout contrat ou convention en lien direct avec la sortie ;  
- Autorise le Chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec la sortie ;  
- Autorise l'Agent comptable à encaisser toute somme en lien direct avec la sortie.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 50  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2019

Réuni le : 25/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019

Numéro de la DBM : 11

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM 10 VOTE : Adopte la décision budgétaire modificative n°11 au titre de l'exercice 2019 d'un montant global de 6 549,24 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2019

Réuni le : 25/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LPO 20 - Autorise le Chef d'établissement à signer la convention d'engagement avec la Ligue de protection des oiseaux pour une durée de 30 ans et un coût global de 75,00 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 52

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2019

Réuni le : 25/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

NEOPOST 20 : Autorise le Chef d'établissement à signer le contrat de location-entretien d'une machine à affranchir au 01/01/2020 pour un coût annuel de 686,47 € T.T.C toutes options comprises.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 53  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/11/2019  
Réuni le : 25/11/2019  
Sous la présidence de : Serge Martinat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CICLIC 20 - Autorise le Chef d'établissement à signer la convention de partenariat pédagogique et éducatif avec l'établissement public de coopération culturelle, agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Martinat  
Prénom : Serge  
Signé le: 28/11/2019 14:38:03

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2019

Réuni le : 12/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BRUNET CHAUFFAGE : Autorise le Chef d'établissement à signer le contrat de maintenance des installations de chauffage, ventilation et production E.C.S (hors options commerciales) avec la société BRUNET pour une période d'engagement de 36 mois à prix fermes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2019

Réuni le : 12/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

HEB CUGNOT 20 - Autorise le Chef d'Établissement à signer la convention d'hébergement d'un effectif maximum de 60 élèves entre le Lycée professionnel Cugnot et le Lycée François Rabelais pour l'année scolaire 2019/2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2019

Réuni le : 12/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

HEB CFAAD 20 - Autorise le Chef d'Établissement à signer la convention d'hébergement d'un effectif maximum de 5 élèves (voire 10 si capacité d'accueil) entre le Lycée agricole de Fondettes et le Lycée François Rabelais pour l'année scolaire 2019/2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2019

Réuni le : 12/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TARFIS INTERNES 20 : Adopte la grille tarifaire 2020 de ventes des produits et prestations de services réalisés par l'établissement.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2019

Réuni le : 12/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AEROCLUB BIA 20 : Autorise le Chef d'établissement à signer la convention de partenariat pédagogique et éducatif avec l'Aéroclub U.L.M C.L.S.U.C.L de Channay-sur-Lathan définissant les modalités d'organisation du Brevet d'initiation aéronautique et la mise à disposition de matériels à finalité pédagogique et éducative.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2019

Réuni le : 12/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

REPRO 2022 - Autorise le Chef d'établissement à signer l'acte d'engagement du marché reprographie attribué à la société Konica-Minolta pour une période d'engagement de 3 ans à compter du 01 Janvier 2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 39  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2019

Réuni le : 12/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Tours , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TOURS THELEME 20 : - Adopte le budget prévisionnel de la sortie en France à Tours le 10/01/20 pour une participation famille de 15,00 € ;

- Autorise le Chef d'établissement à signer tout contrat ou convention en lien direct avec la sortie ;
- Autorise le Chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec la sortie ;
- Autorise l'Agent comptable à encaisser toute somme en lien direct avec la sortie.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2019

Réuni le : 25/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :**

Délégation signature à l'ordonnateur.

Aucune condition spécifique définie par le Conseil d'administration.

Cette délégation du conseil d'administration permet au chef d'établissement de passer les marchés dont l'incidence financière est annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des seuils fixés par la réglementation applicable à la commande publique. Cette délégation sera votée à chaque renouvellement du conseil d'administration. La passation des marchés pluriannuels est exclue de cette délégation.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer tout marché de fournitures, services et travaux ayant une incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions réglementaires.

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2019

Réuni le : 25/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2020**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 4

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de charges communes 2020

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 42  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/11/2019  
Réuni le : 25/11/2019  
Sous la présidence de : Serge Martinat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- la délibération du Conseil d'administration en date du 25/11/2019

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte :**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

CHARGES COM. 20 : les taux de charges communes applicables aux tarifs mentionnés à la pièce B4.1.1 du bilan primitif. Tous les tarifs non mentionnés dans cette pièce se voient appliquer un taux égal à 21,00 %.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 43-1

**Annule et remplace l'acte n° 43 - 2019-2020**

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2019

Réuni le : 25/11/2019

Sous la présidence de : Serge Martinat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

VERITAS VERIFS PERIO 20 : Autorise le Chef d'établissement à signer le contrat de mvérification périodique des installations techniques avec la société BUREAU VERITAS pour une période d'engagement de 36 mois à prix fermes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 44  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/11/2019  
Réuni le : 25/11/2019  
Sous la présidence de : Serge Martinat  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SIEMENS SSI 20 : Autorise le Chef d'établissement à signer le contrat de maintenance du système de sécurité incendie avec la société SIEMENS pour une période d'engagement de 36 mois à prix fermes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0